

Commune de Saillon 	LOCATION DE LA SALLE DES REMPARTS À SAILLON CONVENTION
Qui ?	Nom – Prénom _____ E-mail _____ Société _____ Date de naissance _____ Téléphone _____ Rue et No _____ NPA et localité _____
Quand ?	Date (s) d'utilisation _____ Heures d'utilisation de ___ h ___ à ___ h ___ Nombre de personnes ____ Genre/Motif (veuillez décrire avec précision l'utilisation de la salle) _____ _____
Clés	Pour la remise des clés , nous vous laissons le soin de bien vouloir contacter Mme Sylvie Vergères au 079/561.30.98 ou sylvie.vergeres@saillon.ch .
Bruit	Les véhicules seront parqués à l'arrière du Bourg, sur la place des Remparts. Afin de ne pas troubler le repos des habitants du Bourg, nous vous demandons d'éviter tout bruit inutile (musique, portes ouvertes) à partir de 22h00. Les participants devront quitter discrètement l'établissement.
Annulation	En cas d'annulation, nous vous saurions gré de nous en informer immédiatement. Si l'annulation est faite 10 jours avant la date de la réservation, un montant de Fr. 100.- vous sera facturé.
Divers	Nous vous demandons également de remettre la salle en état. L'administration communale se réserve le droit d'annuler la réservation.
Délai	Veuillez retourner ce formulaire dûment rempli et signé à l'Administration communale de Saillon – Rue du Bourg 19 – 1913 Saillon ou par fax au 027/743.43.01, dans les 10 jours sous peine d'annulation de votre préreservation. Merci de votre compréhension !
Garantie	Selon le cas, l'Administration municipale peut requérir le dépôt d'une garantie qui sera restituée après contrôle de l'état des lieux après l'utilisation de la salle. D'autre part, cette garantie pourra être utilisée pour le nettoyage ou d'éventuels frais de remise en état. Le locataire doit être couvert en assurance RC.
	J'ai pris connaissance du règlement de la salle et accepte les conditions. Date et signature du requérant :

Copies	Police intercommunale des Deux Rives Mme Sylvie Vergères, responsable de la gestion des salles M. Christophe Luisier, responsable de la conciergerie
Décision	Accordé par l'Administration communale le
	Prix : CHF (paiement au comptant lors de la remise des clés)
	Signature